

Benôit  
Guérin

Avocat



## Vacances... Voyages

Que nos lecteurs se rassurent, le signataire des présentes n'a pas décidé de changer de profession depuis la chronique du mois dernier... loin de moi l'idée de tenter de vous vendre quelque voyage ou quelque destination que ce soit.

Cependant, plusieurs voyageurs reviennent ces jours-ci de destinations «soleil» et se plaignent du fait qu'arrivés à destination, l'hôtel de rêve donnant sur la plage ressemblait plutôt à un bidonville, la plage promise elle, étant à plus de dix minutes de marche de l'hôtel...

### Quels sont les recours du voyageur ?

En vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du consommateur, le commerçant est tenu de fournir le service décrit au contrat signé avec vous. Le voyage doit aussi être conforme aux déclarations et à la description qui vous en a été faite.

Vous êtes donc en droit de vous plaindre à votre agent de voyages et au grossiste, et demander compensation pour les services non rendus ou non conformes à la description qui vous en a été faite. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous êtes en mesure de poursuivre ces commerçants en justice pour obtenir compensation. Il faut souligner que le recours judiciaire dans le cas des voyages peut être intenté aux petites créances à peu de frais car la majorité des réclamations devraient se situer sous le seuil des 3000 \$ qu'il est possible de réclamer aux petites créances.

N'oubliez pas avant le départ, lorsque vous «magasinez» un voyage, de vérifier si le commerçant avec qui vous faites affaire est bel et bien détenteur d'un permis d'agent de voyages délivré par l'Office de la protection du consommateur. En effet, nul ne peut exercer les fonctions d'agent de voyages, ni donner lieu de croire qu'il est agent de voyages sans détenir ce permis.

Les détenteurs de permis doivent mettre en œuvre plusieurs mesures de protection pour les consommateurs.

En effet, les agents de voyages doivent fournir un cautionnement ayant pour but d'assurer leur solvabilité. Ainsi, un consommateur ayant subi un préjudice suite à un service rendu par un agent de voyages pourra être compensé à même ces sommes constituant un fonds d'indemnisation, même si l'agent de voyages lui est devenu insolvable.

De plus, les agents de voyages, pour protéger leurs clients doivent déposer toutes les sommes versées par leurs clients dans un compte en fiducie.

L'Office de protection du consommateur, bien qu'il ne soit pas un tribunal, peut vous aider relativement à une plainte concernant un agent de voyages ou tout autre plainte reliée à l'une des lois administrées par l'Office.

L'Office peut vous fournir un formulaire de plainte avec lequel vous pourrez informer le commerçant et l'Office de votre insatisfaction, et ainsi tenter de régler à l'amiable le cas en litige. L'Office peut par la suite effectuer une médiation entre vous et le commerçant afin de solutionner le problème. Si ces mécanismes de médiation échouent, il faudra alors vous tourner vers les tribunaux.

Par ailleurs l'Office, une fois saisi d'une plainte peut entreprendre diverses actions visant à informer un commerçant sur les dispositions légales à respecter et les sanctions possibles. L'Office peut aussi enquêter sur les pratiques du commerçant, négocier un engagement volontaire avec celui-ci, déposer une poursuite pénale ou prendre toute autre mesure prévue à la loi. Ces mesures n'ont cependant pas pour objet la solution de votre problème.

On trouvera plus d'informations sur le site web de l'Office au [www.opc.gouv.qc.ca](http://www.opc.gouv.qc.ca) ou au 1-888-672-2556 ou au bureau régional de l'Office, Galerie des Laurentides, 500 boul. des Laurentides, Bureau 1503-B à Saint-Antoine.

Vos suggestions de chroniques sont toujours bienvenues en communiquant avec moi par courrier électronique: [benoitguerin@videotron.ca](mailto:benoitguerin@videotron.ca)

Ce texte ne remplace aucunement les textes de loi en vigueur et ne peut être reproduit sans autorisation.



## Le musée de la chanson, pour ou contre...

### Élie Laroche, président AGAP

J'ai assisté récemment à la rencontre réunissant les promoteurs du projet du Musée de la chanson québécoise, le maire de la ville de Prévost et les citoyens du secteur Montée Sainte-Thérèse où pourrait être construit ce musée.

Au début de la rencontre, j'avais l'impression d'assister à un match revanche d'une équipe de citoyens en colère contre la ville de Prévost. L'expression «d'accord avec le projet, mais pas dans ma rue» se faisait entendre de plusieurs manières et de façon très soutenue comme si la mise en place du projet était accompagnée d'une malédiction.

Après environ deux heures de démarches et d'émotions de la part des citoyens l'atmosphère s'est finalement apaisée.

Par la suite, M. Claude Charbonneau, maire de Prévost, a pu proposer la formation d'un comité pour étudier le projet. En moins de dix minutes le comité était formé et il définissait son mandat.

Je suis convaincu de l'importance du travail du comité et je souhaite que l'apport économique du projet soit un des sujets qui seront étudiés et discutés par ses membres. Si nous tenons compte des emplois à court et à long terme qui seront créés par le projet, celui-ci est plus qu'intéressant. Si on tient compte aussi des taxes municipales et des retombées économiques qui en découleront, il est difficile de ne pas se réjouir en passant que les promoteurs aient pensé à Prévost.

Favoriser la création d'emplois à Prévost, c'est garantir une qualité de vie à plusieurs personnes pendant de nombreuses années. Pensons à nos

enfants qui pourront travailler dans la place plutôt que d'aller travailler dans les municipalités voisines.

### Rue principale

Depuis quelques semaines des ouvriers sont occupés à construire une nouvelle maison sur la rue principale.

Plusieurs personnes y travaillent, la construction progresse rapidement et d'ici peu une nouvelle famille viendra s'établir à Prévost.

### Bienvenue à

### ces nouveaux résidents.

Ce qui m'étonne, c'est qu'en regardant les camions des entrepreneurs qui y travaillent, je constate que ceux-ci sont de l'extérieur de Prévost.

Nos entrepreneurs en construction prévostois seraient-ils trop occupés ou trop débordés pour offrir leurs services dans cette construction ? Si c'est le cas tant mieux... Si ce n'est pas le cas, c'est dommage et peut-être auraient-ils avantage à mieux se faire connaître des consommateurs prévostois.

### Démission de Guy Guénette

M. Guy Guénette, qui avait été élu au Conseil d'administration de l'Association des gens d'affaires l'an dernier, a remis sa démission dernièrement. Les membres de l'AGAP tiennent à le remercier pour sa participation à plusieurs dossiers.

## «Constructeur de l'année»

# La Corporation Proment remporte un nouveau prix Domus

L'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) vient de décerner à la Corporation Proment le titre convoité de «Constructeur de l'Année». C'est la troisième fois que la Corporation Proment se voit ainsi honorée du titre de constructeur de l'année, après l'avoir été en 1991 pour Les Verrières sur le fleuve et le Club Marin puis en 1997 pour le Domaine de la Forêt et Le Cours du Fleuve.

Ce prix s'ajoute d'ailleurs à une longue liste de prix et de reconnaissances qui témoignent de la constante recherche de l'excellence dont a su faire preuve Proment au fil des ans. Le président de Proment, M. Samuel Gewurz s'est dit «fier de constater que nos efforts dans la création d'environnements uniques ont été reconnus et soulignés par un jury indépendant. De la luxueuse maison unifamiliale aux projets somptueux de condominiums, Proment s'est toujours efforcée d'offrir des constructions de qualité conçues selon des standards d'excellence».

Les étroites relations qu'entretient Proment avec ses clients lui ont notamment permis d'esquisser ses projets en toute conformité avec les attentes et les besoins changeants d'une nouvelle classe d'acheteurs plus jeunes, plus actifs, résolument urbains et qui recherchent un mode de vie davantage qu'une simple résidence. L'entreprise, dont le siège social est établi à l'Île des Sœurs, s'est toujours fait un point d'honneur également de travailler en étroite collaboration avec la Ville de Verdun (maintenant l'arrondissement) dans le but d'optimiser la planification urbaine et environnementale. Proment a notamment travaillé avec la ville

pour améliorer l'Île des Sœurs et pour sauver la forêt et les espaces verts afin de créer des projets spéciaux dans des environnements uniques.

Son souci très aigu de l'environnement, de la préservation et de la mise en valeur des sites naturels a toujours caractérisé l'approche de Proment qui travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement pour s'assurer que ses interventions soient toujours conformes en tous points aux normes exigées.

Les projets ne manquent pas pour l'équipe Proment qui s'active actuellement au développement très attendu de la Pointe Sud de l'Île-des-Sœurs, ce qui constituera, à n'en point douter l'apothéose de l'équipe de constructeurs. Avec les projets Sommet sur le fleuve et Domaine de la Pointe sud, la Corporation Proment s'appête enfin à réaliser l'œuvre la plus

complète de ses quelque trente-sept années d'existence.

Fondée en 1965, la Corporation Proment est un promoteur immobilier reconnu pour ses projets résidentiels innovateurs dont Les Verrières sur le fleuve, Le Cours du fleuve, Val de l'Anse, Le Club Marin et le Domaine de la Forêt, tous situés sur l'Île des Sœurs. L'innovation dans la conception ainsi que la qualité de la construction de Proment ont été soulignées à plusieurs reprises par l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), l'Ordre des architectes du Québec et Sauvons Montréal qui lui ont remis de nombreux prix au fil des ans. Des renseignements supplémentaires figurent sur le site Internet de Proment à l'adresse suivante: [www.proment.com](http://www.proment.com).

À noter que la corporation Proment est le développeur des Clos Prévostois.



Jean Paquette et son épouse Pierrette posent fièrement sous le nouvel auvent qui recouvre maintenant la terrasse du Restaurant mini-golf. Cette année, les clients seront au chaud pour déguster les excellents mets préparés par le clan Paquette.



Dans le cadre de la semaine de relâche scolaire, l'excursion à la sucrerie «Au pied de la colline» organisée par le Service de loisirs de la Ville de Prévost a remporté un tel succès qu'il a fallu planifier deux «services» pour accueillir plus de 150 participants incluant parents et enfants. On voit ici Monsieur Doré (j'ai encore oublié le nom de ce pilote d'Air Canada) avec ses enfants et leurs amis en train de se sucrer le bec de la belle manière.